

Position du Canada

Le démantèlement de l'apartheid et la mise sur pied, en Afrique du Sud, d'un gouvernement uni, multiracial et démocratique constituent, depuis longtemps déjà, un objectif primordial de la politique étrangère du Canada. Afin d'atteindre cet objectif, le Canada a exercé des pressions sur le gouvernement d'Afrique du Sud par le truchement du Commonwealth, des Nations Unies et d'autres organismes, pour qu'il engage un dialogue avec les dirigeants des mouvements noirs.

Le Canada a recouru à de nombreux moyens de pression, dont des sanctions économiques et financières, l'appui à la majorité opprimée d'Afrique du Sud et des mesures pour renforcer l'indépendance des pays voisins. Ces mesures ont beaucoup contribué à faire prendre conscience au gouvernement sud-africain des coûts de l'apartheid sur les plans humain et économique.

Le Canada appuie entièrement les recommandations formulées par les ministres à New Delhi et compte bien réorienter sa politique pour lui permettre de répondre aux besoins de l'Afrique du Sud de l'après-apartheid.

L'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est rendue en Afrique du Sud en avril 1992. Elle a rencontré un grand nombre de dirigeants des milieux politiques et autres, et a encouragé toutes les parties à participer aux négociations sur une nouvelle constitution et à prendre des mesures énergiques pour contrôler la violence politique.

Le Canada participe activement aux efforts de la communauté internationale pour mettre un terme à la violence en Afrique du Sud.

- À titre de présidente du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, M^{me} McDougall est régulièrement en contact avec toutes les parties en Afrique du Sud ainsi qu'avec ses homologues du Comité.
- M^{me} McDougall a fait part à toutes les parties en Afrique du Sud de l'inquiétude du Canada au sujet de la violence qui sévit toujours dans ce pays et les a exhortées à se conformer à l'Accord national de paix de septembre 1991, afin de permettre la tenue d'activités politiques libres et pacifiques et de mener à terme, ce dans les meilleurs délais, les négociations sur les mesures de transition et sur une nouvelle constitution.